

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 575 28 mars 2011

SOMMAIRE

A.G.E investissements S.A	Marphip S.A	. 2/5/9
Arcadia Gestion S.A	Méridienne de Participations S.à r.l	. <mark>275</mark> 82
Architectes Perry Weber & Associés S.A.	Mikado Management S.A	. 27600
27583	Mirar S.A	. 27598
Archon Investments S.A	Norddeutsche Landesbank Luxembourg	
Axel Consulting S.A	S.A	. 27599
Axel Consulting S.A	OI-Paper S.A	
Axel Consulting S.A	Opava Development Hollerich S.A	. <mark>2756</mark> 4
Axel Consulting S.A	P1 Technologies S.A	. 27598
Aydin G.m.b.H	Pacuare S.A	. 27577
Bois Schmitz Sàrl27570	Palomino S.A	. 27590
Bolero Invest S.A	Parkar S.A	. 27565
BRE/Europe S.à r.l	People Invest S.A	. 27589
CBA Investment	Petrusse European Clo S.A	. 27598
CommCerto S.A	Qadamala S.A	
Compartin	REH Capital S.A	. 27571
Cran International S.A	Roscoe Investments S.A	. 27584
Duchy Capital S.à r.l	Rota Do Sol Sàrl	. 27575
ELS S.A.H	Samgwym Holdings S.A	. 27585
Encore Enterprises S.A		
FIDEURO		
Finance Trading Security S.A 27574	Société Financière de l'Eridan SPF S.A	. 27595
Gilaspi Investments S.A		
Gold Wood Investments S.A 27569	Stones Steak House Luxembourg S.A	. 27583
Hellas Telecommunications IV27593		
Hellas Telecommunications (Luxem-	The Green Machine Fund I S.à r.l	. 27554
bourg) III	Togrimat	. 27574
Institut Mobilier Européen S.A 27575	Vital Bar S.à r.l	. 27577
Intermarc s.à.r.l	XLNT S.A	. 27554
Inter S.à r.l	Yes Investment S.A	. 27554
Jelauma S.A 27588	Zakopan Investment S.A	. 27565
Kenson Holding S.A	Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G	
Keyness Holding S.A	Zinoli Holding Sàr I	27564



XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: XLNT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007179/21.

(110006250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Yes Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.725.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: YES INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007180/22.

(110006316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

The Green Machine Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.032.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of November.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Green Machine Fund I, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4840521,



here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "The Green Machine Fund I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.



When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers composed of one (1) or several class A manager (s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the Board.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, of which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.



IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.



- 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The Green Machine Fund I, LLC, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A manager:

Mr Rajiv Chaudhri, Portfolio Manager, born on 21 December 1957 in India and with professional address at 660 Madison Avenue, Suite 1405, New York, NY 10065, United States of America.

Class B manager:

Mr Cedric Carnoye, employee, born on 14 September 1982 in Charleroi and with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and



Mr Hugo Froment, employee, born on 22 February 1974 in Laxou and with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

The Green Machine Fund I, LLC, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d''Amérique et inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4840521,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "The Green Machine Fund I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés dont au moins celle d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées



dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins (1) gérant de catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.



Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des



résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

The Green Machine Fund I, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Rajiv Chaudhri, Gestionnaire de Portefeuille, né le 21 décembre 1957 en Inde ayant son adresse professionnelle au 660 Madison Avenue, Suite 1405, New York, NY 10065, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

Monsieur Cédric Carnoye, employé, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

Monsieur Hugo Froment, employé, né le 22 février 1974 à Laxou, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, qui a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011006960/488.

(110007044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Gilaspi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.585.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 8 décembre 2010

1. La cooptation de Monsieur Avraham MAREK, employé privé, né le 15 novembre 1953 à Tunis, Tunisie, demeurant au 20/3 Elazar Ben Yair, 93267 Jérusalem, Israël, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-David AMAR, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.



(Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2010, déposé le 21 mai 2010 sous la référence L100071104.05 et publié le 6 juillet 2010 au Mémorial C n° 1384 sous la référence 2010078548/17)

- 2. Les mandats d'Administrateurs de:
- Monsieur Bruno BLOCH, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1965 à Metz, France, demeurant au 9, place Henri Barbusse, F-92300 Levallois-Perret,
- Madame Nathalie SAILLARD-LAURENT, avocate, née le 17 septembre 1974 à Saint-Nazaire, France, demeurant au 12, rue Durantin, F-75018 Paris 18,
- Monsieur Avraham MAREK, employé privé, né le 15 novembre 1953 à Tunis, Tunisie, demeurant au 20/3 Elazar Ben Yair, 93267 Jérusalem, Israël,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait le 8 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme

GILASPI INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011023576/30.

(110028458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Opava Development Hollerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 128.669.

Messieurs les actionnaires de la société

Par la présente, je soussigné, Monsieur Ali Sherwani né le 24 avril 1975 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 42A, Place Guillaume 11 à Luxembourg vous informe de ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 26/11/2010.

Ali Sherwani.

Référence de publication: 2011021887/12.

(110025835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Zipoli Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.157.

EXTRAIT

Suite à l'acte de cession de parts sociales de la Société du 14 décembre 2010, il résulte ce qui suit:

- Famax International Corp., une société soumise aux lois de la République de Panama, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 711080, n'est plus associée de la Société;
- Captiva Industrial S.à r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, détient douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société et en devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011007182/19.

(110006361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.



Zakopan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.175.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ZAKOPAN INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007183/21.

(110006279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.127.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ZENON BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007184/22.

(110006252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Parkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

L'an deux mille dix, trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société "PARKAR S.A.", (la "Société Absorbante"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre



de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43191, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 252 du 28 mai 1993,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 12 novembre 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 décembre 2010; une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

A) Projet de fusion:

Un projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de deux sociétés luxembourgeoises: de première part "PARKAR S.A.", prédésignée, Société Absorbante, et de seconde part "EUKAR Holding", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45392, société à absorber (la "Société Absorbée"), avec prise d'effet de la fusion au 4 décembre 2010, date à laquelle uniquement la Société Absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2346 du 3 novembre 2010.

B) Constatation de la fusion effective:

Considérant le fait que "PARKAR S.A." est propriétaire titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote émis par "EUKAR Holding" et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusions est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant la. date des présentes de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents suivants:

- a) le projet de fusion;
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- c) un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

Constatant que le délai de un mois s'est écoulé sans que les actionnaires des sociétés qui fusionnent n'aient requis la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit;

Déclare la fusion réalisée et effective.

C) Dispositions diverses:

En conséquence et en outre:

- a) Il est donné pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats;
- b) Tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante et tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée;
- c) Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la Société Absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, étant acquis que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

D) Déclaration notariale:

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. M. STOFFEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée:

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007810/71.

(110007167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.859.

Par résolution signée en date du 23 décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Marie Laurence Lambert avec adresse au 34, Rue des Mûriers, 57100 Thionville, France de son mandat de gérant avec effet au 20 décembre 2010.
- 2. Nomination de Annie Frénot avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 20 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021788/15.

(110026484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Compartin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 25.043.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société Luxembourg RENT EQUIPMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme COMPARTIN, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B n _o 25.043, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 361 du 31 décembre 1986.
- II.- Que le capital social de la Société s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
 - III.- Que son mandant est devenu seule propriétaire de toutes les cinq mille (5.000) actions de la société.
- IV.- Que le mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.
- V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.
- VII.- Quel les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au siège social.
 - VIII.- Que le mandataire pourra procéder à l'annulation par lacération des actions au porteur.



Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56995. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012078/45.

(110013301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Star Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.732.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022087/9.

(110025116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Encore Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.779.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Mr. Anders BLOMQVIST, with identity number 510407-0072, residing at Frejgatan 37, S-113 49 Stockholm, Sweden.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur

by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société anonyme "Encore Enterprises SA", having its head office at 2- 4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 82.779, has been incorporated by deed enacted on the 18 th June 2001, published in the Mémorial C number 1244 of the 28 th of December 2001 that their Articles of Incorporation have not been amended;
- II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Encore Enterprises SA" amounts currently to thirty-one thousand euros (31,000 EUR), represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares having a par value of twenty-five euros (25 EUR) each, fully paid up.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Encore Enterprises SA".
- IV.- That the mandator acquired 1240 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.
 - VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, and the statutory auditor for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le seize décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Anders BLOMQVIST, avec numéro identité 510407-0072, demeurant au Frejgatan 37, S-113 49 Stockholm, Suède.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme "Encore Enterprises SA", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 82.779, a été constituée suivant acte reçu le 18 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1244 du 28 décembre 2001.
- II.- Que le capital social de la société anonyme "Encore Entreprises SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31,000), représentés par mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Encore Entreprises SA".
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012101/82.

(110013317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Gold Wood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 57.256.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 29 avril 2010 que:

- Révocation avec effet immédiat de la société «Ravelin Investments S.A.» de sa fonction d'administrateur.
- Révocation avec effet immédiat de la société «Progress Invest S.A.» de sa fonction d'administrateur-délégué.



- Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes Luxor Audit Sàrl.
- Nomination de Madame Lisa VAN WILPE ayant sont adresse privée au Steenweg op Baarle-Hertog,126, 2300 Turahout, comme nouvel administrateur. Elle est élue jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe
- Nomination de René Moris ayant pour adresse professionnelle le 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société «Progress Invest S.A.» et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.
- Renouvellement des mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011024939/26.

(110028762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

OI-Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011021886/14.

(110026146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Bois Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.681.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société à responsabilité limitée NORDBOIS s.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.980,

lci représentée par son gérant technique et administratif, Monsieur Joseph SCHMITZ, commerçant, demeurant à L-9773 Troine-Route, Maison 5, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'il est devenu, de la façon décrite ci-après, le seul associé de la société à responsabilité limitée Bois Schmitz Sàrl (la «Société»), ayant son siège social à L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.681, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, le 16 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 97 du 2 mars 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, le 5 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 441 du 23 avril 2003.

Constat de cession de parts

Suivant cession de parts sous seing privé en date du 24 juin 2010, Monsieur Joseph SCHMITZ, commerçant, né à Clervaux, le 6 mars 1955, demeurant à L-9773 Troine-Route, Maison 5, et Monsieur Bernard SCHMITZ, commerçant, né à Clervaux, le 11 janvier 1958, demeurant à L9940 Asselborn, Maison 28, ont cédé toutes leurs parts sociales dans la Société, à savoir Monsieur Joseph SCHMITZ quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales et Monsieur Bernard SCHMITZ



quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales, représentant ensemble 100 % des parts sociales de la Société, à la société NORDBOIS s.à.r.l. prédécrite, au prix fixé entre les parties hors la comptabilité du notaire.

La prédite cession de parts en date du 24 juin 2010 restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Monsieur Joseph SCHMITZ, prénommé, en sa qualité de gérant technique, et Monsieur Bernard SCHMITZ, prénommé, en sa qualité de gérant administratif, acceptent les prédites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Ensuite, le comparant, associé unique de la Société, agissant par son représentant prédécrit, a pris en cette qualité les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, le comparant déclare que les neuf mille (9.000) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 225.000,-), eingeteilt in neuntausend (9.000) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joseph Schmitz, Bernard Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012034/55.

(110013608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

REH Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1 ^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
 - L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg



- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023174/38.

(110027745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

ELS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 63.069.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Flora Gibert. Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire de l'Actionnaire Unique"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CAMPBELL Mangement Inc., ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

"l'Actionnaire Unique"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 novembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société ELS S.A.H., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63069, a été constituée suivant acte reçu, le 10 février 1998, acte publié le 13 mai 1998 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 338;
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.
- 3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société ELS S.A.H.. et déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;
- 4. L'Actionnaire unique approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
 - 5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;
- 6. En sa qualité de liquidateur de la Société "ELS S.A.H..", l'Actionnaire Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, et que la liquidation de société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- 7. L'Actionnaire unique tel que représenté déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- 8. L'Actionnaire unique tel que représenté donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- 9. Les livres et documents de la société ELS S.A.H. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55693. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011012108/46.

(110013220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Bolero Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.039.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bolero Invest S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 mars 2010 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 896 du 29 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 er des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 ^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« Art. 2. 1 st paragraph. The registered office of the corporation is established at Strassen.»

Version Française:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.



Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation LAC/2010/57989. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012035/53.

(110013766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Togrimat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 12.621.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022088/9.

(110025118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Finance Trading Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.179.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire de l'Actionnaire Unique"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Rato Business S.A. ayant son siège social à Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques), P.O. Box 3152, inscrite au Mercantile Department références Microjacket 516657, Document 908891,

"l'Actionnaire Unique"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 6 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société Finance Trading Security S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78179, a été constituée suivant acte reçu, le 9 octobre 2000, acte publié le 29 mars 2001 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 231:
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros), intégralement libérées.
- 3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société Finance Trading Security S.A., et déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;
- 4. L'Actionnaire unique approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
 - 5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;
- 6. En sa qualité de liquidateur de la Société Finance Trading Security S.A., l'Actionnaire Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, et que la liquidation de société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- 7. L'Actionnaire unique tel que représenté déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute
- 8. L'Actionnaire unique tel que représenté donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.



9. Les livres et documents de la société Finance Trading Security S.A., seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55688. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011012126/48.

(110013362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Rota Do Sol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 3, rue Lankelz. R.C.S. Luxembourg B 144.824.

Assemblée extraordinaire sous seing privé

Cession de parts

Entre les soussignés:

- 1.- Monsieur Silveiro Manuel DOS RAMOS FREITAS, indépendant, né le 7 septembre 1961 à Lourical/Pombal (Portugal), demeurant à L-3512 DUDELANGE, 155, rue de la Libération
- 2.- Monsieur Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO, ouvrier, né le 20 août 1968 à Queluz Sintra (Portugal), demeurant à L-3512 DUDELANGE, 27, rue Bannet

Il a été convenue ce qui suit:

Le dénommé Monsieur Silveiro Manuel DOS RAMOS FREITAS cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit au dénommé Monsieur Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO, qui accepte, 1 part sociale lui appartenant dans la société à responsabilité limitée ROTA DO SOL SARL, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER de résidence à Bettembourg, en date du 3 février 2009, enregistrée à Luxembourg, le 24 février 2009, ainsi que tous les droits lui appartenant dans ladite société.

En conséquence le dénommé Monsieur Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO devient, par la présente, propriétaire des droits cédés, il se trouve subrogé dans tous les droits et actions de 1 part sociale.

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 125,00.- €, que reconnaît avoir reçu de Monsieur Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO et dont il lui donne quittance.

Aux présentes sont alors intervenues Monsieur Constantino MARTINS PEDRO, demeurant à L-4027 ESCH/ALZETTE, 8, Place Bénélux et Monsieur Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO, demeurant à L-3512 DUDELANGE, 27, rue Bannet, qui déclarent en leur qualité de gérant de ladite société donner leur consentement à la présente cession au nom de la société ROTA DO SOL SARL.

Fait à Esch/Alzette, le 28 septembre 2009 en deux exemplaires.

Bon pour cession de parts et bon par quittance / Bon pour acceptation de cession

Silveiro Manuel DOS RAMOS FREITAS / Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO

Référence de publication: 2011025000/31.

(110028356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

I.M.E. S.A., Institut Mobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 37.773.

L'an deux mille onze,

Le treize janvier.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «Institut Mobilier Européen S.A.», ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, place de France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.773, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 59 du 21 février 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 73 du 3 mars 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 170 du 28 avril 1992,



modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 317 du 31 août 1994, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 635 du 7 décembre 1996, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1538 Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 2. L'objet social de la société, qu'elle exercera directement ou par le biais de prises de participations ou d'accords avec des tiers, est la constitution, l'exploitation et la gestion de toute espèce d'entreprises de fabrication ou de commerce et de négoce, sous toutes ses formes et par tous les moyens et usages.

Font également partie de l'objet social l'achat, la gestion et la vente de tous biens meubles, immeubles, droits, actions, obligations ou tout autre type de droits ou participations dans des sociétés nationales ou étrangères, anonymes ou autres, le cas échéant comme partenaire fondateur ou constituant, l'achat, la vente, la prestation, la valorisation ou l'exploitation de toute espèce de patente, licence, brevet, procédé, marque ou service.

La société peut également procéder à:

- l'achat, la vente et être l'intermédiaire dans des opérations immobilières, de gestion, de construction ou de reconstruction d'immeubles;
- toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objectif social;
 - conseil en matière mobilière, immobilière et financière;
 - conseil en investissements;
 - l'import et l'export.

Elle pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

L'énonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. L'objet social de la société, qu'elle exercera directement ou par le biais de prises de participations ou d'accords avec des tiers, est la constitution, l'exploitation et la gestion de toute espèce d'entreprises de fabrication ou de commerce et de négoce, sous toutes ses formes et par tous les moyens et usages.

Font également partie de l'objet social l'achat, la gestion et la vente de tous biens meubles, immeubles, droits, actions, obligations ou tout autre type de droits ou participations dans des sociétés nationales ou étrangères, anonymes ou autres,



le cas échéant comme partenaire fondateur ou constituant, l'achat, la vente, la prestation, la valorisation ou l'exploitation de toute espèce de patente, licence, brevet, procédé, marque ou service.

La société peut également procéder à:

- l'achat, la vente et être l'intermédiaire dans des opérations immobilières, de gestion, de construction ou de reconstruction d'immeubles;
- toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objectif social;
 - conseil en matière mobilière, immobilière et financière;
 - conseil en investissements;
 - l'import et l'export.

Elle pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

L'énonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: H. Da Cruz, L. Tran, M. Giallombardo, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2011. Relation: LAC / 2011 / 2740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012172/98.

(110013787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Vital Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 89.983.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022089/10.

(110025729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Pacuare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.924.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Lux Business Management S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN

Référence de publication: 2011021891/15.

(110025925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.



Kenson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 58.661.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société First Assets Limited, domiciliée à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques)

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 15 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société Kenson Holding S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58661, a été constituée suivant acte reçu le 21 mars 1997, acte publié le 8 juillet 1997 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360;
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 248.000,- (deux cent quarante-huit mille Euros) représenté par 1.000 (mille) sans désignation de valeur nominale intégralement libérées.
 - 3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société Kenson Holding S.A;
- 4. L'Actionnaire unique approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;
 - 5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;
 - 6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;
- 7. En sa qualité de liquidateur de la Société, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;
- 8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58215. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012188/42.

(110013259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Arcadia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 114.043.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011022096/12.

(110026165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.



Keyness Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.633.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de BANQUE DEGROOF Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme KEYNESS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B no 66.633, est issue d'une scission suivant acte notarié en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 17 décembre 1998, (ci-après: «la Société»).
- II.- Que le capital social de la Société s'élève à DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE QUARANTE ET UN EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (2.231.041,72), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.
 - III.- Que son mandant est devenu seul propriétaire de toutes les 10.000 actions de la société.
- IV.- Que son mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.
- V.- Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.
- VII.- Que les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.
 - VIII.- Que la mandataire pourra procéder à l'annulation par lacération des actions au porteur.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 57 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59047. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2011012189/46.

(110013311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Marphip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 84.080.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le seize décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,



A comparu:

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Pons Development Inc., une société de droit panaméen, au capital de USD 10.000,- ayant son siège social à Mossfon Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, PO BOX 0832-0886 W.T.C., Panama.,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 16 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société Marphip S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 38 avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.080, a été constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2001, acte publié le 20 février 2002au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 286;
- 2. Le capital social de la société s'élève à EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille Euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, intégralement libérées;
 - 3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société MARPHIP S.A.;
 - 4. L'Actionnaire unique approuve le Bilan au 16 décembre 2010;
 - 5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;
 - 6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;
- 7. En sa qualité de liquidateur de la Société "Marphip S.A.", le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;
- 8. Les livres et documents de la société Marphip S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57355. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012229/42.

(110013264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

CommCerto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.040.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CommCerto S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 mars 2010 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 888 du 29 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 er des statuts.



3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« Art. 2. 1 st paragraph. The registered office of the corporation is established at Strassen.»

Version Française:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation LAC/2010/57991. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012058/53.

(110013767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

CBA Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 39.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022347/9.

(110027360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Archon Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2011022107/12.

(110026454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Méridienne de Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.641.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Sud Capital Apport Holding S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 38 avenue du X Septembre,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société Méridienne de Participations S. à r.l.., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102641, a été constituée suivant acte reçu le 18 août 2004, acte publié le 8 novembre 2004 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1117;
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille Euros) représenté par 39.000 (trente-neuf mille) de dix Euros chacune intégralement libérées;
- 3. L'Associé unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la société Méridienne de Participations S. à r.l.;
- 4. L'Associé unique approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que le rapport du Gérant y relatif;
 - 5. L'Associé unique accorde décharge pleine et entière aux Gérants;
 - 6. L'Associé unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;
- 7. En sa qualité de liquidateur de la Société, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'Associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;
- 8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58179. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012233/44.

(110013276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.



Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.066.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luisella MORESCHI.

Luxembourg, le 09 février 2011.

Référence de publication: 2011022110/10.

(110026125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2005

A la date du 14 octobre 2005, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Madame Christelle LAROCHE, née le 1 ^{er} juin 1974 à VESOUL (France) et demeurant à L-1326 LUXEMBOURG, 23 rue Auguste Charles, de ses fonctions d'administrateur de la société.
- 2. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Madame Christelle LAROCHE, née le 1 ^{er} juin 1974 à VESOUL (France) et demeurant à L-1326 LUXEMBOURG, 23 rue Auguste Charles, de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société.
- 3. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Monsieur Fernand CIRELLI, né le 16 octobre 1950 à GRVENMACHER (Luxembourg) et demeurant à D-90713 FURTH, 99-103 Waldstrasse, de ses fonctions d'administrateur de la société.
- 4. L'Assemblée Générale nomme Madame Chantal DAL-PINO, née le 25 novembre 1950 à Lyon (France) et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur de la société pour six ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.
- 5. L'Assemblée Générale nomme Madame Chantai DAL-PINO, née le 25 novembre 1950 à Lyon (France) et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur-délégué de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.
- 6. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean GEHLEN, né le 7 décembre 1955 à Luxembourg et demeurant à L-4056 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 place Winston Churchill, administrateur de la société pour six ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011025027/30.

(110028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Architectes Perry Weber & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.931.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2010

L'assemblée constate que le nom de Monsieur Pierre dit Perry Weber a été indiqué erronément avec Perry Weber lors de son inscription au Registre de Commerce et des Sociétés (lors de la constitution) alors qu'il fallait lire:

Monsieur Pierre dit Perry Weber, architecte, né à Luxembourg le 19 octobre 1945, demeurant à L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Pierre dit Perry Weber, prénommé, en tant qu'administrateur, président et administrateur-délégué;

son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

L'assemblée décide de fixer la durée de mandat des administrateurs, savoir:

Monsieur Nicolas Marafko, architecte, né le 27 juin 1961 à Huy, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, 608, route de Diekirch,



Monsieur Claudius Panaitescu, architecte, né le 20 janvier 1956 à Petrosani, Roumanie, demeurant à L-6960 Senningen, 106, route de Trèves,

pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs-délégués:

Monsieur Nicolas Marafko, architecte, né le 27 juin 1961 à Huy, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, 608, route de Diekirch,

Monsieur Claudius Panaitescu, architecte, né le 20 janvier 1956 à Petrosani, Roumanie, demeurant à L-6960 Senningen, 106, route de Trèves,

leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

L'assemblée décide de fixer la durée de mandat du commissaire aux comptes, savoir:

THE CLOVER S.A., ayant son siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293,

pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

Senningen, le 23 septembre 2010.

Pour la société ARCHITECTES PERRY WEBER & ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2011022913/34.

(110027452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Intermarc s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 127.919.

Le siège de la société INTERMARC Sàrl

a été transféré:

de l'ancienne adresse:

L-9519 WILTZ, 2, route d'Ettelbruck

à la nouvelle adresse:

L-9530 WILTZ, 45, Grand-Rue

Fait à Wiltz, le 11 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2011021790/16.

(110026566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1 ^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg



- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023179/38.

(110027854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Cran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 63.727.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CRAN INTERNATIONAL SA., dont le siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, a été dénoncé en date du 31 décembre 2000.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Maître Alain NORTH Le liquidateur

Référence de publication: 2011022136/17.

(110026374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Samgwym Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 20.933.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty second of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ahcène BOULHAIS, private employee, professionnally residing at 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg "the proxy"

acting as a special proxy of Samir Joseph EL-HAGE, residing at Abu Dhabi, U.A.E. Sheikh Suroor Building Corniche Flat 1704.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "SAMGWYM HOLDINGS S.A..", having its head office at zz, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 20933, has been incorporated by deed enacted on the 26 October 1983, published in the Mémorial C number 359 of 6 December 1983



- II.- That the subscribed share capital of "SAMGWYM HOLDINGS S.A.." amounts currently to USD 30,000.- represented by 500 shares having a par value of USD 60.- each, fully paid up.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "SAMGWYM HOLDINGS S.A.."
- IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- VII.- That the mandator fully discharges the board of Directors, and the statutory auditor for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Samir Joseph EL-HAGE demeurant à ABuDhabi; Abu Dhabi, U.A.E. Sheikh Suroor Building Corniche Flat 1704.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme "SAMGWYM HOLDINGS S.A." ayant son siège social à zz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 20933, a été constituée suivant acte reçu le 26 octobre 1983, publié au Mémorial C numéro 359 du 6 décembre 1983.
- II.- Que le capital social de la société anonyme "SAMGWYM HOLDINGS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à USD 30.000,- représentés par 500 actions de USD 60,-chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "SAMGWYM HOLDINGS S.A.".
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et aux commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BOULHAIS, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59032. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): T.BENNING.

Référence de publication: 2011012329/78.

(110013182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDEURO", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 23 mars 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 9 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2375 du 5 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 er des statuts qui aura la teneur suivante:
- « Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est fixé à Strassen.»
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est fixé à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation LAC/2010/57920. Reçu: soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012123/53.

(110013768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Jelauma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.640.

L'an deux mil dix, le 21 décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Jelauma S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 décembre 2008 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 14 janvier 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 er des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57987. Reçu: soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012182/50.

(110013769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

People Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.028.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "People Invest S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 877 du 28 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 er des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 ^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57986. Reçu: soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012263/50.

(110013770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 77.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011021893/15.

(110026421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 114.311.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le lundi 7 février 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice Mayolle a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Madame Bénédicte Mayolle a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:
- * Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrice Mayolle a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2011022883/24.

(110027687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.291.

EXTRAIT

Par jugement du 10 décembre 2010, la "High Court of Justice, Chancery Division, Companies Court", sise à Londres, Royaume-Uni, a déclaré ouverte, en application de la loi anglaise et de l'article 3 du Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, une procédure d'insolvabilité dite "Administration" à l'en-



contre de la société en commandite par actions HELLAS TELECOMMUNICATIONS (Luxembourg) III S.e.c.a. ayant son siège statutaire à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, mais dont le centre des intérêts principaux est situé au c/o Zolfo Cooper LLP, Toronto Square, Toronto Street, Leeds LS1 2HJ, Royaume Uni.

Ont été nommés syndics ("Joint Administrators"):

Monsieur Simon Jonathan APPELL, né le 16 juin 1964

Monsieur Alastair Paul BEVERIDGE, né le 23 novembre 1965 et

Monsieur Stuart Charles Edward MACKELLAR, né le 10 mars 1958

demeurant tous trois professionnellement au Royaume-Uni, London EC4M 7RB, 10, Fleet Street;

Les syndics sont chargés de gérer les affaires, l'activité et les biens de la société HELLAS TELECOMMUNICATIONS (Luxembourg) III S.e.c.a. pour la durée de la procédure.

Les pouvoirs des syndics sont les suivants:

- 1) Pouvoir de prendre possession, de rassembler et d'entrer dans le patrimoine de la société et, à cette fin, de prendre les mesures qui lui paraîtront opportunes.
- 2) Pouvoir de vendre, ou de disposer par d'autres moyens du patrimoine de la société, qu'il s'agisse de vente aux enchères ou de contrat sous seing privé ou, en Ecosse, de vendre, d'octroyer un bail perpétuel (feu), d'effectuer une cession sous contrat de louage ou tout autre mode de cession du patrimoine de la société dans le cadre d'une transaction publique ou privée.
 - 3) Pouvoir de lever ou d'emprunter des fonds et, partant, de constituer une sûreté sur le patrimoine de la société.
- 4) Pouvoir de nommer un avocat, un comptable ou toute autre professionnel qualifié qui l'assiste dans l'exécution de ses fonctions.
- 5) Pouvoir de saisir la justice, d'introduire d'autres voies de droit ou d'assurer sa défense, au nom et dans l'intérêt de la société.
 - 6) Pouvoir de solliciter un arbitrage pour tout problème concernant la société.
 - 7) Pouvoir de contracter des assurances en relation avec l'activité et le patrimoine de la société.
 - 8) Pouvoir d'utiliser le cachet (seal) de la société.
- 9) Pouvoir d'effectuer toutes démarches et de signer tous actes, accusés de réception ou autres documents au nom et pour le compte de la société.
- 10) Pouvoir de rédiger, accepter, effectuer et endosser des lettres de change ou des billets à ordre au nom et pour le compte de la société.
- 11) Pouvoir de nommer un agent afin qu'il exécute toutes démarches qu'il ne serait pas en mesure d'effectuer luimême ou qui le seraient plus facilement par un agent, et pouvoir de recruter et de licencier des employés.
- 12) Pouvoir d'effectuer toutes démarches (y compris l'accomplissement de travaux) nécessaires à la liquidation du patrimoine de la société.
 - 13) Pouvoir d'effectuer les paiements nécessaires ou annexes à l'exécution de ses fonctions.
 - 14) Pouvoir de diriger les affaires de la société.
 - 15) Pouvoir de constituer des filiales de la société.
- 16) Pouvoir de transférer aux filiales de la société la totalité ou une quelconque partie de l'activité ou du patrimoine de celle-ci.
- 17) Pouvoir de garantir ou d'accepter la résiliation (surrender) d'un bail ou d'un contrat de location d'un bien de la société, et de contracter un bail ou un contrat de location concernant tout bien nécessaire à l'activité de la société ou la facilitant.
 - 18) Pouvoir de prendre des dispositions ou de conclure des accords au nom de la société.
 - 19) Pouvoir de requérir le paiement de tout capital impayé de la société.
- 20) Pouvoir de déclarer la faillite, l'insolvabilité, la mise sous séquestre ou la liquidation de toute entité endettée visà-vis de la société et de recevoir des dividendes, ainsi que d'accéder aux actes de fiducie au nom des créanciers de ladite entité.
 - 21) Pouvoir de soumettre ou de contester une demande de liquidation de la société.
 - 22) Pouvoir de changer l'adresse du siège social de la société.
 - 23) Pouvoir d'exécuter toutes autres démarches annexes à l'exercice des pouvoirs ci-dessus.

Une copie du jugement du 10 décembre 2010 ainsi qu'une traduction en français sont déposées ensemble avec le présent avis au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011018798/65.

(110006412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.



Sellye Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 141.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1 ^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023185/38.

(110027746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 833.250,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 78.803.

La fusion par absorption telle qu'envisagée entre BRE/Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.803, ayant un capital social de huit cent trente-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 833.250), constituée suivant acte reçu du M e . Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 mai 2011, numéro 378. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, le 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 juin 2009, numéro 1125, agissant en tant que société absorbante et la société suivante:

1. BRE/Belvedere S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88780, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger, notaire de rési-



dence à Luxembourg, le 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 octobre 2002, numéro 1498, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2010, numéro 2720,

a été réalisée avec effet au 11 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2011.

Patricia Sondhi.

Référence de publication: 2011023501/28.

(110028088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Hellas Telecommunications IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.290.

FXTRAIT

Par jugement du 10 décembre 2010, la "High Court of Justice, Chancery Division, Companies Court", sise à Londres, Royaume-Uni, a déclaré ouverte, en application de la loi anglaise et de l'article 3 du Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, une procédure d'insolvabilité dite "Administration" à l'encontre de la société à responsabilité limitée HELLAS TELECOMMUNICATIONS IV S.à r.l. ayant son siège statutaire à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, mais dont le centre des intérêts principaux est situé au c/o Zolfo Cooper LLP, Toronto Square, Toronto Street, Leeds LS1 2HJ, Royaume Uni.

Ont été nommés syndics ("Joint Administrators"):

Monsieur Simon Jonathan APPELL, né le 16 juin 1964

Monsieur Alastair Paul BEVERIDGE, né le 23 novembre 1965 et

Monsieur Stuart Charles Edward MACKELLAR, né le 10 mars 1958

demeurant tous trois professionnellement au Royaume-Uni, London EC4M 7RB, 10, Fleet Street;

Les syndics sont chargés de gérer les affaires, l'activité et les biens de la société HELLAS TELECOMMUNICATIONS IV S.à r.l. pour la durée de la procédure.

Les pouvoirs des syndics sont les suivants:

- 1) Pouvoir de prendre possession, de rassembler et d'entrer dans le patrimoine de la société et, à cette fin, de prendre les mesures qui lui paraîtront opportunes.
- 2) Pouvoir de vendre, ou de disposer par d'autres moyens du patrimoine de la société, qu'il s'agisse de vente aux enchères ou de contrat sous seing privé ou, en Écosse, de vendre, d'octroyer un bail perpétuel (feu), d'effectuer une cession sous contrat de louage ou tout autre mode de cession du patrimoine de la société dans le cadre d'une transaction publique ou privée.
 - 3) Pouvoir de lever ou d'emprunter des fonds et, partant, de constituer une sûreté sur le patrimoine de la société.
- 4) Pouvoir de nommer un avocat, un comptable ou toute autre professionnel qualifié qui l'assiste dans l'exécution de ses fonctions.
- 5) Pouvoir de saisir la justice, d'introduire d'autres voies de droit ou d'assurer sa défense, au nom et dans l'intérêt de la société.
 - 6) Pouvoir de solliciter un arbitrage pour tout problème concernant la société.
 - 7) Pouvoir de contracter des assurances en relation avec l'activité et le patrimoine de la société.
 - 8) Pouvoir d'utiliser le cachet (seal) de la société.
- 9) Pouvoir d'effectuer toutes démarches et de signer tous actes, accusés de réception ou autres documents au nom et pour le compte de la société.
- 10) Pouvoir de rédiger, accepter, effectuer et endosser des lettres de change ou des billets à ordre au nom et pour le compte de la société.
- 11) Pouvoir de nommer un agent afin qu'il exécute toutes démarches qu'il ne serait pas en mesure d'effectuer luimême ou qui le seraient plus facilement par un agent, et pouvoir de recruter et de licencier des employés.
- 12) Pouvoir d'effectuer toutes démarches (y compris l'accomplissement de travaux) nécessaires à la liquidation du patrimoine de la société.
 - 13) Pouvoir d'effectuer les paiements nécessaires ou annexes à l'exécution de ses fonctions.
 - 14) Pouvoir de diriger les affaires de la société.
 - 15) Pouvoir de constituer des filiales de la société.
- 16) Pouvoir de transférer aux filiales de la société la totalité ou une quelconque partie de l'activité ou du patrimoine de celle-ci.



- 17) Pouvoir de garantir ou d'accepter la résiliation (surrender) d'un bail ou d'un contrat de location d'un bien de la société, et de contracter un bail ou un contrat de location concernant tout bien nécessaire à l'activité de la société ou la facilitant.
 - 18) Pouvoir de prendre des dispositions ou de conclure des accords au nom de la société.
 - 19) Pouvoir de requérir le paiement de tout capital impayé de la société.
- 20) Pouvoir de déclarer la faillite, l'insolvabilité, la mise sous séquestre ou la liquidation de toute entité endettée visà-vis de la société et de recevoir des dividendes, ainsi que d'accéder aux actes de fiducie au nom des créanciers de ladite entité.
 - 21) Pouvoir de soumettre ou de contester une demande de liquidation de la société.
 - 22) Pouvoir de changer l'adresse du siège social de la société.
 - 23) Pouvoir d'exécuter toutes autres démarches annexes à l'exercice des pouvoirs ci-dessus.

Une copie du jugement du 10 décembre 2010 ainsi qu'une traduction en français sont déposées ensemble avec le présent avis au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011018800/65.

(110006350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Qadamala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.094.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Qadamala S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 mars 2009 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 27 mars 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 $^{\rm er}$ des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Strassen.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57988. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012297/50.

(110013771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Société Financière de l'Eridan SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Société Financière de l'Eridan S.A.).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.839.

L'an deux mille dix,

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Société Financière de l'Eridan S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 1992, publié an Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 519 du 11 novembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 282 du 21 juin 1995, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 4 avril 1997,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 40.839.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Faride BENTEBBAL, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial.
- 2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- « **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.



Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en «Société Financière de l'Eridan SPF S.A.» et modification subséquente du premier alinéa de l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de «Société Financière de l'Eridan SPF S.A.».»

- 4.- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.»
 - 5 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société constituée sous la forme d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «Société Financière de l'Eridan SPF S.A.», et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article un des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1** er . (**Premier alinéa**). Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de «Société Financière de l'Eridan SPF S.A.»»



Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, F. Bentebbal, J. Bernardi, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 56530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012348/111.

(110013790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

TalentBox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.044.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TalentBox S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 mars 2010 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 896 du 29 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît LEPAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
- 2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1 er des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« Art. 2. 1 st paragraph. The registered office of the corporation is established at Strassen.»



Version française:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, B. LEPAGE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation LAC/2010/57920. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012366/53.

(110013772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Mirar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.543.

RECTIFICATIF

En référence au numéro de dépôt Vol. 558 fol. 84 case 1 daté du 12 octobre 2001.

Par le présent avis, la Société informe les tiers concernant son Administrateur Marina Prada Bianchi,

- Le nom correct de l'Administrateur est Prada Bianchi et le prénom est Marina.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Sjors van der Meer

Permanent Representative

Référence de publication: 2011022070/15.

(110025046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Petrusse European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011022079/13.

(110025189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

P1 Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange, 39, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 141.826.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signatures

Administrateur-Délégués

Référence de publication: 2011022081/11.

(110025141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Duchy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.358.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 janvier 211

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer

* Monsieur Nigel Gamble, né le 22 juin 1960 à Manchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 122 Wigmore Street, London WIU 3 RX, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour extrait analytique conforme

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2011022143/17.

(110026243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.066.

- 1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société AXEL CONSULTING S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-50066 est dénoncé avec effet immédiat.
- 2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société AXEL CONSULTING S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2011.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011022109/14.

(110026122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

- I. Mit Wirkung zum 31. Dezember 2010 hat Herr Dr. Stephan-Andreas Kaulvers sein Mandat als Mitglied des Aufsichtsrates der Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxemburg niedergelegt.
- II. Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxemburg, vom 06. Januar 2011.

Mit Wirkung vom 01. Januar 2011 wird Herr Dr. Johannes-Jörg Riegler in den Aufsichtsrat gewählt. Das Mandat von Herrn Riegler endet mit Ablauf des Tages, an dem die ordentliche Generalversammlung des Jahres 2011 stattfinden wird.

III. Der Aufsichtsrat setzt sich mit Wirkung vom 01. Januar 2011 wie folgt zusammen:

Ulrike Brouzi

Bereichsleiterin Risikocontrolling Norddeutsche Landesbank Girozentrale Geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Dr. Gunter Dunkel

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Walter Kleine

Vorsitzender des Vorstandes Sparkasse Hannover geschäftsansässig Aegidientorplatz 1 D-30159 Hannover

Dr. Johannes-Jörg Riegler



Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Christoph Schulz

Stellvertretender Vorsitzender des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Luxemburg, den 14. Februar 2011.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2011023818/29.

(110027883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.066.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011022111/10.

(110026126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.066.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011022112/10.

(110026127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Aydin G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.877.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AYDIN G.m.b.H., ayant eu son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2011022113/16.

(110026370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Mikado Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 91.867.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société MIKADO MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 20 décembre 2002, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.91.867.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2011007131/12.

(110006442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck